

Thiers n'était pas arrivé. Les membres de la commission rentraient dans la salle des séances, quand leur est venu le coupable lui-même, M. Barthélemy-Saint-Hilaire, qui sait mettre autant de bonne grâce à s'excuser qu'à accuser, est venu déclarer que le chef du pouvoir blâmait ce qui avait été écrit. Afin de donner une forme authentique à sa réponse, M. Thiers faisait annoncer que, dès le lendemain, le *Journal officiel* contiendrait une note blâmant le conseil d'arrondissement de Villefranche. Les membres de la commission ont quitté l'Assemblée avec un air de véritable satisfaction.

Vous avez vu ce matin la note du *Journal officiel*, et il reste prouvé que ce confident de M. Thiers ne lit pas avec assez d'attention les adresses communardes auxquelles il répond, au nom du Président, par des remerciements et des félicitations. Cette distraction n'est pas la première qui arrive à M. Barthélemy-Saint-Hilaire, et c'est un étrange gouvernement que celui sous lequel de si coupables bavures peuvent s'exécuter impunément.

Malgré les doutes que laissent toujours subsister les conversions conservatrices de M. Thiers, il faut savoir qu'il a maintenant une raison de plus qu'auparavant pour ne pas aimer la République. Ce sont les grèves des charbonnages du Nord. Nul n'ignore que ces grèves ont été uniquement politiques, et chacun sait que le chef du pouvoir est un des plus forts intéressés dans les mines d'Anzin. Aussi vous avez pu voir avec quelle netteté le gouvernement a parlé et agi dans cette circonstance. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai, mais c'est le citoyen Gambetta qui n'est pas content.

A propos d'incidents significatifs, on contait hier, dans les couloirs, une anecdote qui a bien son prix. M. Dufaure a présenté, il y a un mois, un projet de loi destiné à réorganiser le jury criminel dans des conditions plus sérieuses et plus propres à offrir des garanties de fermeté que celles qui se régissent aujourd'hui. Le droit d'applaudir. La gauche de réclamer. Dernièrement, M. Dufaure demanda l'urgence pour sa loi, afin qu'elle put être votée avant les vacances en une seule délibération et appliquée à la rentrée. A l'épreuve par assis et levé, M. Dufaure se leva, avec toute la droite, pour l'affirmative; à la contre-épreuve, la gauche se leva comme un seul homme, avec M. Thiers en tête. Le malin vieillard avait fait de l'opposition à son ministre.

Mais voici le couronnement de l'œuvre : la loi, déboutée de la demande d'urgence, pouvait du moins venir en ordre utile, avant les vacances, pour la première délibération, mais il fallait le demander. Son rapporteur, M. Desjardins, est donc venu prendre les ordres du garde des sceaux en lui rappelant le zèle avec lequel il avait réclamé naguère que l'Assemblée lui mit les armes à la main : « Sans doute, sans doute, a répondu le ministre de la justice, il serait urgent que le jury fût réformé par cette loi, mais demandez-le pour moi, je ne m'en mêle plus... »

Voilà donc un ministre qui, après avoir fulminé contre la faiblesse du jury, n'ose plus soutenir sa propre opinion. Il est vrai qu'il n'en garde pas moins son portefeuille.

La Commission militaire de l'Assemblée a eu, hier, une conférence avec le ministre de la guerre au sujet de la seconde partie de la loi militaire que l'on voudrait faire discuter avant 1873.

Le comité d'artillerie a décidé la suppression de ces fameuses mitrailleuses inventées par Napoléon III et qui ont joué un si triste rôle dans la campagne de 1870-71.

Un colonel du génie vient d'être envoyé à Cronstadt pour étudier les forti-

fications pour toutes et par le mouvement de rotation et de révolution, la sagesse, le Verbe de Dieu, donnaient leurs formes définitives aux masses informes de la matière qui constitue les mondes ?

* Attraction et mouvements, agents de Dieu, de Dieu opérant partout avec poids, avec nombre, avec mesure : *in pondere, in numero, in mensura*. C'est le dernier mot de l'Univers. La science arrive à peine à le balbutier, les livres saints nous l'ont révélé il y a plus de deux mille ans. Après avoir vengé Moïse, et pour que son livre suffise à toutes les nécessités de la polémique actuelle, M. Orin passe en revue rapidement et réfute sérieusement les principales objections de la fausse science.

DE SAINT-CHÉRON.

Paris, 1^{er} août 1872.

Ainsi que je vous l'annonçais dans ma dernière correspondance, la gauche prépare un manifeste à double fin ; elle veut à la fois expliquer son attitude et pousser les Conseils généraux à une campagne dissolutionniste. Hier, M. Henri Martin a communiqué à ses collègues le projet du manifeste rédigé par eux dans ce sens. Les termes de ce projet ayant paru peu clairs et insuffisamment catégoriques, M. Martin a été invité à corriger son travail afin de donner de cette nouvelle lecture à la réunion de la gauche. Si les corrections sont ratifiées, c'est probablement samedi que le manifeste sera lancé. M. Thiers, consulté par quelques députés de la gauche sur l'opportunité de la campagne dissolutionniste, n'a pas voulu se déclarer en faveur de ce projet. Selon le président de la République, l'Assemblée nationale ne peut être dissoute que l'année prochaine, c'est-à-dire après la libération complète du territoire.

Avant de se séparer, plusieurs députés de la droite, se proposent d'interpeller le ministre des finances sur les remises faites au Syndicat des banquiers en échange d'une garantie de l'emprunt. La participation de la France seule, dans la souscription, vient de démontrer que ces remises fort considérables, ont inutilement grevé le Trésor, puisqu'on avait la certitude que le pays couvrirait l'emprunt. On peut répondre, il est vrai, qu'il est intéressant pour la France que l'argent étranger lui vienne en aide pour l'acquittement des 3 milliards. S'ils étaient fournis par la France seule, une crise financière et commerciale en pourraient résulter.

D'après les bruits qui circulaient hier, à Versailles, M. Thiers, aurait déclaré, il y a quelques jours, que le gouvernement comptait pouvoir, dès 1874, au plus tard, consacrer une somme de 4 à 500 millions à l'amortissement de notre dette publique. M. Thiers, d'après les mêmes on dit, n'aurait jamais voulu considérer comme sérieux un amortissement proposé de 200 millions dans un pays qui a une dette de 24 milliards.

M. le Président de la République aurait, en outre, exprimé hautement la conviction dans laquelle il était que la France paraît assurément travailler deux fois autant qu'elle travaille aujourd'hui et conséquemment supporter les charges nouvelles qui lui sont imposées pour la rançon du pays.

Malgré toute la célérité que mettent les préfets à faire connaître au ministre de l'intérieur les résultats de l'emprunt en province, il est impossible que les résultats à peu près définitifs soient connus avant demain ou samedi.

On disait hier que, par ordre de M. le président de la République, les souscriptions faites par les ambassadeurs étrangers ne seraient pas réduites, dans le cas où elles ne dépasseraient pas cent mille francs de rente. Il est bien entendu que je ne garantis pas l'exactitude de cette nouvelle.

concernant les boissons (bouilleurs de cru, vinages, alcools dénaturés).

M. H. de Choiseul développe un amendement tendant à établir l'ancien article 3 du projet du gouvernement.

INCIDENT

M. Saint-Marc Girardin vient déposer le rapport de la commission compétente, sur la proposition de M. Martel, relative à la prorogation des séances de l'Assemblée.

L'orateur expose que la commission, après un examen approfondi, s'est déterminée à proposer à l'Assemblée de se séparer le 4 août et de rentrer non le 14 novembre, mais le 11 novembre prochain.

Le rapporteur ajoute que la commission a agité la question de savoir s'il ne convenait pas que M. Thiers profitât de cette occasion pour donner des explications sur certains incidents parlementaires et notamment sur les rapports entre le président et l'Assemblée ; mais, en présence du jeu varié et naturel de l'opinion, elle a cru préférable d'éviter un débat public et de se contenter des explications fournies par M. Thiers au sein de la commission.

Le président a affirmé la conformité de ses sentiments conservateurs avec ceux de la majorité de cette Assemblée.

Une voix à gauche. — De toute l'Assemblée.

M. le rapporteur poursuit en disant que M. Thiers a répondu en substance :

1^o Qu'aucun des partis extrêmes n'avait le droit d'invoquer son nom et son patronage ;

2^o Qu'il n'est pour rien dans les élections de juin dernier et dans la retraite de M. de Larcy ;

3^o Qu'il n'associe ni ses efforts ni sa pensée à la campagne de dissolution contre l'Assemblée.

4^o Qu'il conservera avec le dépôt de la République conservatrice qui lui a été confié, et qu'en même temps il veut réserver l'avenir et le pouvoir constituant de l'Assemblée.

5^o Qu'enfin il entendait maintenir le pacte de Bordeaux, attendu que nul n'a le droit d'aliéner l'avenir. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'orateur ajoute qu'en présence de ces déclarations, toute obscurité ayant disparu, la commission a pensé qu'il n'y avait plus lieu d'admettre les interpellations annoncées ; enfin elle conclut à l'adoption d'une résolution portant :

1^o Que l'Assemblée se proroge du 4 août au 11 novembre 1872 ;

2^o Qu'il sera nommé une commission de permanence ;

3^o Que les pouvoirs des bureaux seront prorogés.

L'Assemblée passe immédiatement à la discussion de ces résolutions.

L'article 1^{er} est adopté.

Adoption de l'article 2.

M. le comte Joubert, à propos de l'article 3, exprime le vœu que l'Assemblée s'occupe, à son retour, du projet relatif à la publicité de l'Officiel et des comptes-rendus des séances de l'Assemblée. Sous la réserve de ce vœu, M. le comte Joubert retire un amendement par lui présenté.

M. de Belcastel propose un paragraphe additionnel portant que la rentrée de l'Assemblée sera célébrée par des prières publiques. Ce paragraphe est adopté ainsi que l'article 3 et l'ensemble du projet.

M. A. Desjardins demande l'urgence pour le projet relatif au jury en matière criminelle ; il désire tout au moins que le projet soit en tête de l'ordre du jour de la rentrée.

M. Jozon combat l'urgence.

M. Dufaure vient appuyer la demande de M. Desjardins et prie l'Assemblée de dispenser le projet des trois lectures.

M. Jozon combat de nouveau la proposition de M. Desjardins.

M. Dufaure insiste pour qu'on dispense le projet des 3 lectures, sans cela il ne serait pas voté avant la formation du jury pour l'an prochain, et le besoin d'une réponse se fait sentir.

L'Assemblée, consultée, maintient le projet à l'ordre du jour et vote l'urgence.

M. le président rappelle à l'Assemblée qu'elle a décidé de fixer la date de l'interpellation de M. de Belcastel après qu'elle aurait statué sur la prorogation.

Plusieurs voix à droite. — Après la rentrée.

A gauche. — Toute de suite.

L'Assemblée, consultée, fixe après la loi sur la dissolution de l'interpellation Bel-

castel. La séance n'était pas publique.

L'Assemblée, après une courte délibération, s'est rendue en corps au château de Laeken, pour présenter au Roi l'adresse que voici :

Sire,

La bienveillance que votre Majesté a constamment témoignée à la ville de Bruxelles, nous fait un devoir d'apporter au Roi les premières félicitations qui inspire la naissance de la princesse Clémentine.

Le dévouement à la dynastie nationale doit être placé parmi les sentiments auxquels le peuple belge s'honore d'être resté fidèle. C'est une vertu traditionnelle dans notre pays ; ni les luttes politiques, quelque ardues qu'elles puissent être, ni les aspirations vers le progrès, ne nous détournent de l'amour de nos institutions, ou ne nous rendent ingrats pour le passé.

Ainsi, la nation entière forme, autour de Votre Majesté, une grande famille, et la princesse qui vient de naître trouvera sa place au foyer en partageant des prérogatives bien plus précieuses que celles inscrites dans nos lois : l'affection et le respect de tous les cœurs.

Nous n'avons à lui souhaiter que les années. Tout ce qui, dans la vie, est charmé ou devoir, elle en trouvera l'exemple dans l'histoire de la maison royale de Belgique, qui se confond, pour nous, avec celle du bonheur et de la prospérité de la patrie.

Le Roi a répondu avec sa bienveillance accoutumée.

Les négociations qui se poursuivaient entre l'Angleterre et la Belgique pour la conclusion d'un traité d'extradition, viennent d'aboutir. Le traité a été signé aujourd'hui même par M. le ministre d'Angleterre, M. Saville Lumley, et M. le ministre des affaires étrangères. Les ratifications auront lieu dans un délai de six semaines. On présume que le traité entrera en vigueur dans deux mois.

M. Mandel, rédacteur de la *Cote libre*, a été arrêté hier à la Bourse de Bruxelles, et a été conduit aux Petits-Carmes. On sait qu'un jugement a été prononcé contre lui dans l'affaire Tesch, avec exécution par voie de la contrainte par corps.

Il y avait foule, l'autre soir, à l'Avenue qui mène au bois de la Cambre.

Par les fenêtres ouvertes d'une maison voisine du rondpoint, s'échappait une voix de femme, qu'accompagnait un piano.

La voix ne cessait pas ; un air fini, elle en commençait un autre.

Quelques passants s'arrêtèrent d'abord.

Puis d'autres.

Puis il y eut un groupe assez nombreux.

Puis le groupe fit boue de neige, et il y eut foule.

— Ce n'est pas mal du tout, dit quelqu'un qui était un connaisseur.

— Non, pas mal, répondit le chœur.

— Décidément, c'est quelqu'un qui sait chanter, dit plus tard le connaisseur.

— Oui, dit le chœur... Ça promet.

— C'est merveilleux, dit enfin le connaisseur.

— Merveilleux, répondit le chœur.

A la fin de la soirée, les chants ayant cessé, les badauds se retirèrent, très satisfaits, sans se douter qu'ils venaient d'entendre gratuitement, pendant deux grandes heures, la Patti en personne.

V'la c'que c'est que d'aller au bois, — comme dit la chanson.

Un terrible accident est arrivé hier au railway de l'Etat belge, à Chéoué, au passage de l'express venant de Verviers qui arrive à Liège à 12 heures 55 m. de relevée.

Un garde, âgé de 24 ans, nommé Thiry, né à La Roche (province de Luxembourg), qui opérait le contrôle des billets du côté opposé à l'entre-voie, est tombé au moment du passage du train le long de la palissade qui borde la voie ferrée vis-à-vis de l'établissement de la Vieille-Montagne.

Le malheureux a roulé sous les roues et a eu la tête écrasée. Une jambe et un bras avaient été fracturés, et le corps avait été rejeté au-dessus de la palissade. On ne sait s'il a fait un faux pas ou si sa tunique a été prise par les pointes de la palissade.

Ce jeune garde n'était que depuis deux mois au service de l'exploitation.

Anvers, 1^{er} août 1872.

Il vient d'éclater à Turnhout une grève de tisserands qui a donné lieu à des scènes de désordre hautement regrettables.

Voici les renseignements qui nous sont parvenus

hommes de notre garnison sont descendus à Turnhout et ont pris position à côté de la défense locale.

Ce matin, vers 10 heures, une dépêche du lieutenant Grégoire annonce que les désordres continuent, mais les forces dont il dispose, ajoute-t-il, sont suffisantes pour tenir tête aux grévistes.

Nous lisons dans le *Précurseur d'Anvers* :

Les deux naturels hindous dont nous avons parlé hier, ont été mis sous le patronage du consul britannique à Anvers, qui les a accueillis et internés dans un logement de la rue aux Hommes.

Un agent de police habillé en bourgeois est proposé à leur garde. Une foule de monde se porte vers cette maison pour contempler de profil et de face ces deux compagnons cuivrés qui, d'ailleurs, semblent très flattés de cette curiosité populaire. Ils ont l'air très doux, ne mangent que du riz, mais ne dédaignent nullement une gorgée de genièvre — quand il est bon.

On nous dit que ces deux inconnus vont être dirigés sur Londres et de là vers leur pays, si toutefois ils parviennent à faire comprendre comment ce pays se nomme et où il est situé.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

On lit dans la *Patrie* :

Nous recevons de Douai une lettre dans laquelle il nous est dit que la conduite des troupes dans le déplorable couffit des mines a été et est encore l'objet des plus grands éloges. On s'accorde à louer leur fermeté froide, leur modération et leur patience. On félicite particulièrement le général Henry de son habileté dans cette délicate affaire.

Les trésoriers payeurs généraux ont été avisés par dépêches télégraphiques du ministre des finances d'avoir à rembourser immédiatement les neuf dixièmes des versements aux souscripteurs de cinq mille francs de rente et au-dessus conformément aux prescriptions de l'article 8.

VILLES DE ROUBAIX ET DE TOURCOING

EMPRUNT DE 1860.	
24 ^{me} Tirage	
	1 ^{er} Août 1872.
N ^o 14,772	25,000 fr.
58,167	5,000 »
19,458	1,000 »
33,909	50 »
4,351	50 »
25,421	50 »

Jules Q..., tisserand, âgé de 19 ans, n'aime pas les observations même justes. Hier, sur un reproche que lui adressait le directeur de son tissage, il s'est emporté au point de le frapper et de le maltraiter violemment.

Il a été arrêté.

Hier, un individu se promenait nonchalamment en ville, quand il fut tout à coup arrêté par des agents de la police de sûreté qui lui demandèrent ses pa-